

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_15-DE

S'LO

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CONVENTION
D'INTERVENTION
FONCIERE EN
CENTRE ANCIEN SUR
LE SITE « JEAN
MOULIN », ETABLIE
ENTRE LA
COMMUNE,
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER
(EPF) PACA ET LA
METROPOLE AIX
MARSEILLE
PROVENCE

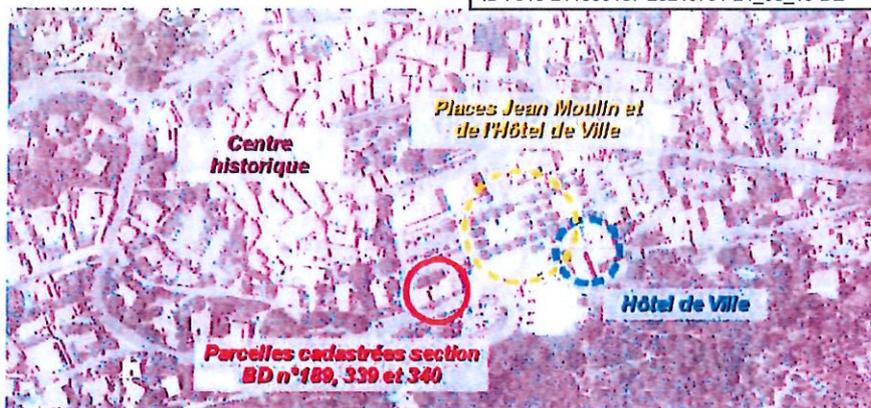
Au cœur du village, sur la place principale Jean Moulin, se trouve un bâtiment en grande partie désaffecté et dégradé, cadastré section BD n°189, 339 et 340. Ce bâti ancien a abrité différentes activités, notamment d'hôtellerie et de restauration.

La Commune entend assurer l'évolution de ce bâti, qui présente des enjeux multiples :

- **Redynamisation du cœur du village et maintien, voire confortement, de l'offre en commerces et services de proximité**
- **Amélioration de la qualité patrimoniale et paysagère du centre historique de la Commune, et en cohérence avec la proximité du Monument Historique (MH) inscrit « Portail de l'Eglise de Bouc Bel Air »**
- **Création de logements sociaux, en lien avec l'enjeu majeur de mixité sociale dans l'habitat et le déficit en logements sociaux constaté sur Bouc Bel Air**
- **Réalisation d'aménagements publics complémentaires afin de garantir une circulation piétonne sécurisée le long de l'avenue du Général de Gaulle.**

Localisation du bâtiment cadastré au sein du cœur de village

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 013-211300157-20240701-24_03_15-DE



La commune de BOUC BEL AIR a adhéré, par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2018, au dispositif conventionnel multi-sites établi entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA, destiné à soutenir à court terme la production de programmes d'habitat mixte.

L'EPF PACA a acquis en 2023, dans la cadre de la convention précitée, la partie Est du bâtiment situé place Jean Moulin, correspondant à un ancien restaurant (parcelle cadastrée section BD n°189). Il reste à acquérir la seconde partie du bâti identifié, pour lequel à ce jour aucun accord foncier n'a été trouvé avec son propriétaire.

Une faisabilité réalisée par l'EPF sur ce site établit la possible réalisation d'une opération d'ensemble comportant environ 20 logements, dont minimum 10 logements sociaux, et du commerce.

Dans ce contexte, et afin de garantir la concrétisation du projet initié sur le site « Jean Moulin », il convient qu'une mission d'intervention foncière en phase impulsion - réalisation soit opérée par l'EPF PACA, à travers une convention spécifique établie entre la Commune, l'EPF PACA et la Métropole d'Aix Marseille Provence. Cette convention vise deux principaux objectifs :

- assurer une durée de portage du site « Jean Moulin » par l'EPF PACA suffisante – en ce sens, la nouvelle convention prendra fin le 31 décembre 2029
- permettre à l'EPF d'engager, avec et pour le compte de la Commune, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) si aucun accord foncier n'est trouvé avec le propriétaire de la deuxième partie du bâti concerné par le projet.

Cette intervention de l'EPF s'inscrit dans le 4^{ème} axe de son Programme Pluriannuel d'Interventions : « *aider les petites communes et moyennes communes pour la réalisation de programmes de logement à la réalisation de projets d'ensemble* ».

En ce sens, l'EPF PACA a transmis à la Commune un projet de convention d'intervention foncière, en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de nouvelle convention et d'autoriser M. le Maire à signer celle-ci, ainsi que tous les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 20 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Par voix 29 pour, 3 abstentions, 0 voix contre,

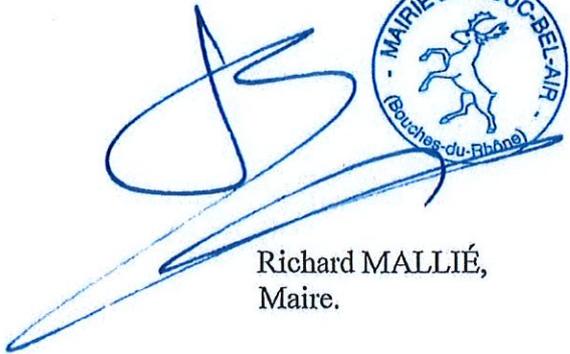
A l'Unanimité,

APPROUVE la convention d'intervention foncière en centre ancien sur le site « Jean Moulin » en phase impulsion – réalisation, établie entre la Commune, l'EPF PACA et la Métropole Aix Marseille Provence.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 08/07/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le



ID : 013-211300157-20240701-24_03_15-DE